



CAHIER DES CHARGES

**ACCOMPAGNEMENT DU PETR P2AO
DANS L'ELABORATION DE SA CANDIDATURE LEADER
Programmation 2023-2027**

Remise des offres

Date limite : 03 juin 2022 - 16h

Soit par email : contact@p2ao.fr

Soit par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous (cachet de la poste faisant foi)

Maitre d'ouvrage

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)
du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (P2AO)
12, route de Sées – BP 40038
61202 ARGENTAN Cedex
Téléphone : 02 33 36 85 83
Courriel : contact@p2ao.fr

Représentant du maître d'ouvrage

Monsieur le Président

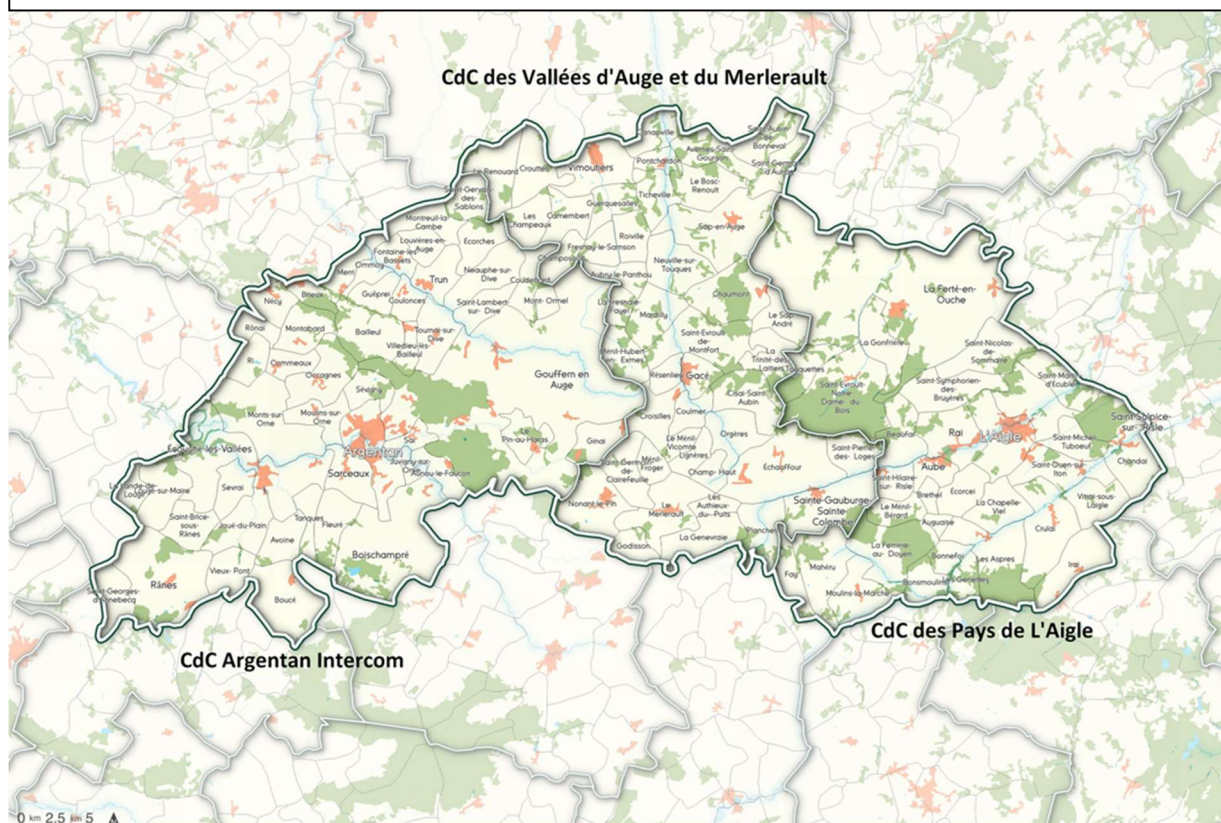
Le 9 mai 2022

I. CONTEXTE

Le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (P2AO) est un territoire de projets, situé au Nord-Est du Département de l'Orne. D'une densité de 41,35 hab./km², ce territoire rural de 74 150 habitants regroupe 127 communes réparties au sein de 3 communautés de communes (CdC) :

- à l'Ouest, la **CdC Argentan Intercom**, 33 773 habitants, avec 1 ville pôle : Argentan (13 730 hab.),
- au centre, la **CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault**, avec 2 pôles d'équilibre de centralité : Vimoutiers (3 224 hab.) et Gacé (1 836 hab.),
- à l'Est, la **CdC des Pays de l'Aigle**, 25 823 habitants, avec 1 ville pôle : L'Aigle (8 019 hab.).

PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche



Le PETR P2AO a décidé de candidater à l'appel à projets « LEADER 2023-2027 » que la Région Normandie doit lancer d'ici fin mai / début juin 2022. Les réponses sont attendues pour le 2 novembre 2022.

LEADER (acronyme de "Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale") est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie, laquelle est élaborée selon le principe du DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux) et intègre différentes thématiques.

LEADER repose sur 7 principes fondamentaux :

1. **Une approche territoriale basée sur une zone infra-régionale** : le territoire du Groupe d'Action Locale (GAL) ;
2. **Une stratégie de développement local intégrée** : la stratégie doit articuler, autour de ses objectifs, différentes catégories d'acteurs, et différents secteurs d'activité ;
3. **Une approche ascendante** : la stratégie de développement est élaborée par les acteurs locaux, au regard des besoins et du potentiel de développement spécifiques au territoire ; la mise en œuvre de la stratégie, son animation et la sélection des projets sont aussi assurés par les acteurs locaux ;
4. **Un partenariat public-privé** : pour élaborer et piloter la stratégie de développement local, un Groupe d'Action Locale (GAL) est constitué en rassemblant des acteurs locaux publics (collectivités) et privés (associations, entreprises...) qui prennent ensemble les décisions ;
5. **L'innovation dans le contexte local** : dans la méthode, dans l'animation, dans le décloisonnement des acteurs et des thématiques... ;
6. **La coopération entre territoires** : il s'agit de mettre en œuvre des actions communes entre territoires français et européens, voire hors Union européenne ;
7. **La mise en réseau des acteurs et des territoires** : implication dans des réseaux de développement local à l'échelle régionale, nationale et européenne, dans une optique de partage d'expériences et de capitalisation de bonnes pratiques.

Le PETR P2AO et ses associations préfiguratrices (PAPAO et Pays d'Ouche Développement) ont animé et géré plusieurs générations de programmes LEADER.

- **LEADER II : PAPAO et Pays d'Ouche Développement**
- **LEADER + : PAPAO**
- **LEADER 2007-2013 : PAPAO et Pays d'Ouche Développement**
- **LEADER 2014-2020 : P2AO** (né de la fusion du PAPAO et de Pays d'Ouche Développement au 01/01/2015)

Une équipe de 3 personnes est actuellement dédiée à la mise en œuvre du programme LEADER :

- Une animatrice à 100%
- Un animateur à 35%
- Une gestionnaire à 80%

L'équipe du PETR est complétée de deux autres agents : une chargée de mission et une assistante de direction.

Les animateurs LEADER actuels seront les deux principaux interlocuteurs du prestataire.

II. CONTENU DE LA COMMANDE

Afin de préparer la réponse du PETR P2AO à l'appel à projets LEADER 2023-2027, celui-ci sollicite l'expertise d'un prestataire extérieur **pour l'accompagner dans l'élaboration de son dossier de candidature.**

Même si le contenu de l'appel à projets « LEADER 2023-2027 » de la Région Normandie reste encore inconnu au moment de la diffusion de cette consultation, le dossier de candidature devra à minima contenir : **1 diagnostic, 1 stratégie et 1 programme d'actions et ne devra probablement pas excéder 70-80 pages.** Fort de son expérience, le P2AO rédigera sa candidature. Néanmoins, il souhaite être accompagné par un bureau d'études au cours de cette préparation à travers 2 missions.

➤ **Mission 1 : réalisation d'un portrait du territoire avec cartographies**

Il est attendu du prestataire la réalisation d'un **document de présentation du territoire, illustré de cartographies, libres de droits** (15 à 20 pages maximum). La présentation du territoire doit exposer **des éléments de diagnostic, actualisés par le prestataire, une analyse AFOM permettant de faire ressortir les enjeux et objectifs de développement**, en s'inspirant des travaux réalisés pour l'élaboration de son SCOT, et des travaux réalisés récemment par les EPCI dans le cadre de l'élaboration de leurs dispositifs « Contrat de Relance et de Transition Ecologique », « Petites Villes de Demain », « Action Cœur de Ville », « Territoire d'Industrie », ...

Inspiré d'une démarche marketing, ce document servira à promouvoir le territoire d'abord auprès de l'autorité de gestion, dans le cadre du dossier de candidature puis auprès des acteurs locaux et des partenaires institutionnels et financiers dans le cadre de l'animation du programme LEADER 2023-2027. Cette présentation doit autant répondre aux exigences du dossier de candidature qu'aux objectifs de promotion et de communication dans le cadre de la mise en œuvre du programme sur le territoire du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche. Une quinzaine de cartes légendées, permettant de présenter et de caractériser facilement le territoire est attendue.

➤ **Mission 2 : organisation de la concertation des acteurs locaux**

Le prestataire devra également accompagner le P2AO dans l'**organisation de la concertation des acteurs locaux** (les acteurs socio-économiques, les élus communaux et intercommunaux) en proposant des **méthodes agiles, en organisant des ateliers collaboratifs, de co-construction et d'intelligence collective**. A travers cette concertation, il s'agit de recueillir les avis et remarques, les idées de projets, de la pluralité des acteurs, de manière efficace et efficiente et dans un cadre délimité. Il est attendu de 5 à 10 réunions-ateliers maximum.

Si le contexte sanitaire le permet, la concertation se fera autant que possible en présentiel. Celle-ci s'organisera sous forme-d'ateliers dont les thèmes auront été préalablement définis par les membres du comité de programmation LEADER actuel. Ces thèmes seront approfondis en tenant compte des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

Le prestataire devra réaliser un bilan de cette concertation et exposer ses préconisations en établissant les liens de convergence et de divergence entre les attentes, les remarques des acteurs locaux et les objectifs de développement durable. Le programme LEADER doit être un levier **pour accompagner la TRANSITION et cultiver l'INNOVATION**.

Ces travaux préalables permettront à l'équipe du GAL **de rédiger la stratégie du GAL et le programme d'actions LEADER 2023-2027 du GAL P2AO**.

III. MODALITES

3.1. Compétences requises

Les compétences requises pour la réalisation de la mission sont les suivantes :

- Connaissance des fonds européens et plus particulièrement de LEADER
- Connaissance du fonctionnement des Pays / PETR
- Connaissance des enjeux et stratégies de développement local
- Maîtrise des méthodes de concertation
- Qualités rédactionnelles

3.2. Durée

Le calendrier prévisionnel de la prestation est le suivant :

- **Démarrage au plus tard le 20 juin 2022.**
- **Rendu des livrables avant le 17 octobre 2022**

Ces dates sont susceptibles d'évoluer en fonction des modalités de l'appel à projet qui sera lancé par l'autorité de gestion du programme LEADER.

3.3. Conditions de suivi / de rendu

Le suivi de la candidature sera assuré par le biais du comité de pilotage comprenant :

- Le Président du PETR P2AO, également Président de la CdC Argentan Intercom,
- Le Président du Comité de programmation du GAL, également Président de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault,
- Le Président de la CdC des Pays de l'Aigle,
- Le directeur du PETR P2AO,
- L'équipe LEADER.

Le comité de pilotage se réunira à 3 reprises, pour cadrer les missions et valider la méthodologie, valider les livrables de la mission 1 et valider les livrables de la mission 2.

Par ailleurs, il est demandé au prestataire d'indiquer le coût d'une réunion supplémentaire dans sa proposition.

3.4. Livrables

Le prestataire établira pour chaque rencontre avec le Comité de pilotage un rendu sous forme écrite, qu'il transmettra à chaque membre du Comité et sous forme reproductible (suite office : Word, Excel...). Le titulaire privilégiera tout support de communication permettant de restituer les résultats de l'étude de manière concise et claire.

Le prestataire établira pour chaque mission un rendu final en 2 exemplaires papier et fournira également un exemplaire informatique exploitable et modifiable par le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche.

3.5. Propriété intellectuelle

Les documents produits dans le cadre de cette mission seront la propriété du PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche qui se réserve le droit de les utiliser en état de livraison ou d'y apporter toute modification jugée utile.

IV. MODALITES FINANCIERES

Le règlement s'effectuera en 3 versements :

- Premier paiement à la signature du devis
- Deuxième paiement à mi-parcours de la mission
- Dernier paiement suite au rendu des livrables

Le solde de l'opération interviendra à la réception du rendu final après validation des livrables par le comité de pilotage et le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche.

V. DOCUMENTS MIS A DISPOSITION OU CONSULTABLES

- Dernière candidature LEADER
- Évaluation de la mise en œuvre du dispositif LEADER durant la programmation en cours
- Documents du SCOT du P2AO consultables sur www.p2ao.fr
- CRTE des 3 EPCI
- Dossiers de candidature des PVD

VI. JUGEMENT DES OFFRES

L'appréciation des propositions portera sur les éléments suivants, avec les pondérations indiquées :

- Le prix : 40%

La note relative au prix est obtenue par le rapport entre le moins-disant et l'offre considérée multiplié par 40.

La note de l'offre financière se calculera avec deux décimales. Les notes ainsi obtenues comporteront donc deux chiffres après la virgule.

- La valeur technique des prestations proposées et la bonne compréhension de la commande : 30%

- La qualité des moyens affectés à la réalisation des missions : qualification des collaborateurs mobilisés, les expériences du cabinet en matière d'accompagnement de GAL, de développement rural et d'élaboration de stratégie de programmes européens (en nombre de jours terrain) : **30%**